

Question 7
du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant les viticulteurs sont aussi des agriculteurs

Pour régler la production et pour maintenir les revenus des viticulteurs, l'Etat a introduit les AOC sous prétexte de qualité. Cette année, l'IVV a diminué les quotas (loi du marché oblige) et les revenus vont diminuer d'autant (sans influence sur la qualité).

Le Conseil d'Etat, instigateur ou complice de cette situation, envisage-t-il de mettre en œuvre des mesures similaires à celles entreprises pour les producteurs de lait ou d'autres mesures destinées à préserver les revenus des viticulteurs?